

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 79 (1934)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
 1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
 3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Prix du N° fr. 1.50

Pour l'Etranger :
 1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
 3 mois fr. 5.—

DIRECTION ET RÉDACTION :

Major R. MASSON, La Florelle, Chemin du Grey, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE :

Avenue de la Gare 23, Lausanne.

Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES : Agence de publicité Gust. Amacker, Palud 3, Lausanne.

A propos de fortifications permanentes.

La rédaction de la *Revue militaire suisse* a, dans sa livraison d'octobre 1933, fait précéder l'intéressant article du général Clément Grandcourt « Manonviller et Maubeuge », d'une note qui se termine par la phrase ci-dessous :

« Le lecteur suisse ne manquera pas de conclure à la nécessité d'établir pareillement, le long de notre frontière nord et nord-ouest, un système de forts d'arrêt susceptible de nous garantir contre toute surprise tactique et d'accroître, dans une forte mesure, les possibilités de notre défense nationale. »

Cette phrase, que beaucoup de lecteurs ont peut-être à peine lue, rouvre une toute vieille et toute grosse question sur laquelle, chez nous, le silence s'était fait, ou à peu près, depuis quelque quarante ans.

De tous temps et en tous pays, la défense nationale a eu comme facteurs principaux : d'une part, l'armée de campagne, élément actif ; d'autre part, le système fortifié,